



Erreur sur la fonction mentionnée sur le contrat de travail

Par **Ricoco10**, le **01/12/2008** à **21:18**

Bonjour,

une amie a été embauchée en CDI en tant que caissière dans une chaîne de la grande distribution. En consultant son contrat de travail (1 an plus tard, je sais elle aurait dû le faire bien avant et surtout à la signature) elle s'est aperçue que sa fonction était celle de chef caissière et non de caissière. Voilà l'erreur. Cependant, elle est payée comme une caissière et sur son bulletin de paye la fonction est aussi caissière. Normal vu qu'elle a été embauchée pour ça. Cependant le contrat de travail mentionne une fonction différente.

Peut-elle demander d'occuper la poste de chef caissière avec la rémunération qui va avec ? que doit-elle faire ?

Je rajoute le fait qu'elle a suivi une formation de chef caisse et qu'elle a effectué quelques remplacements périodiques, elle connaît donc la fonction et les tâches associées.

Merci d'avance